

**MAIRIE de MELLES**



31440 Haute-Garonne  
☎ 05 61 79 41 66 ☎ 05 61 79 41 41  
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr  
Site internet : mairie-melles.fr

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Mai 2015**

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Cédric Sagué, Alain Trey.

Absents excusés : Jacques Pavan, procuration à Annie Ayrat.  
J.Damien Laborde, procuration à Cédric Sagué.

Absent non excusé : J.Guy Dejuan

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 27 Mars 2015 qui est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

**1.SDAN**

Schéma Directeur d'aménagement numérique. La communauté de communes va acquérir la compétence dans le domaine des communications électroniques. Ce projet, initié par le Conseil Départemental, a pour but l'aménagement numérique haut débit. Chaque Commune doit prendre une délibération pour donner sa compétence à la communauté de communes.  
Accord à l'unanimité.

**2.Fêtes et Cérémonies**

Délibération à prendre sur les dépenses à imputer au compte 6232 « FETES ET CEREMONIES » impliquant une simplification en comptabilité et en gestion.  
Accord à l'unanimité.

**3.Emission de titres de recettes et annulation régie de transports**

Une délibération du 30 octobre 1976 instituait la régie de transport. Pour simplifier, en accord avec la trésorière, celle-ci nous propose l'annulation de cette délibération et de procéder plutôt par émission de titres de recettes.  
Accord à l'unanimité.

Concernant la location de la salle des fêtes, les nuitées de la cabane d'Uls, les coupes affouagères,

Tarifs :

Location de la **salle des fêtes** : 30€ par jour pour les résidents (permanents et secondaires), 50€ par jour pour les non-résidents. Chèque de caution de 100€.

**Cabane d'Uls** : 6€ par nuit et par personne plus chèque de caution de 50€.

**Transports à la demande** : 25€ par heure de transport. Une dizaine est réalisée chaque année.

Accord à l'unanimité (émissions des titres de recette et annulation régie).

Les chèques sont établis à l'ordre du Trésor Public

En ce qui concerne le **débroussaillage de parcelles privées** non entretenues, des courriers ont été envoyés aux propriétaires. Seules deux personnes n'ont rien réalisé, malgré les courriers.

La Commune peut réaliser elle-même ces travaux et facturer aux personnes en émettant des titres de recette.

Une délibération sera prise en fonction de la réponse de l'ATD (Agence technique départementale) suite à l'avis que nous lui avons demandé en ce domaine.

Le Conseil municipal envisage les tarifs suivants pour ces travaux : 35€ par heure.

Accord à l'unanimité.

#### **4. Chasse : nouveau bail et loyer**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Michel Desplan de la commission chasse du conseil municipal.

Monsieur Desplan explique que la Commune a proposé un bail de 3 ans et donné à l'ACM une totale autonomie de gestion.

Après discussion avec le bureau de l'ACM concernant le montant du loyer, et l'échange de différents courriers, la commission chasse du conseil municipal a proposé un loyer de 5000€ par an et non indexé.

Le Conseil municipal estimant que de grandes avancées ont ainsi été proposées à l'ACM. La commune dans un souci de bonne gestion ne peut répondre à la demande d'un loyer inférieur.

Une réponse par courrier (ce jour) est faite au Président de la chasse, qui demande des montants de loyer différents, dégressifs sur les 3 années dans un courrier du 27 mai 2015.

Décision du conseil municipal : Le loyer est fixé à 5000€ par an pour les 3 ans du bail.

Décision prise à l'unanimité.

#### **5. DM (Décision modificative) sur travaux**

Il s'agit là d'une opération purement comptable.

5705€ sont virés sur le compte 2313-109 en Investissement.

## 6. Questions diverses :

- Divagation des boucs : le problème semble résolu au niveau communal.

Les démarches inhérentes au maire ont été réalisées.  
La gendarmerie et les services sanitaires ont pris le relais.

- Route de Labach : au niveau de l'éboulement les travaux sont terminés. Rail de sécurité (bois et fer), mur de soutènement. La chaussée sera refaite second semestre 2015.

- Travaux d'intérêt communautaires 2015 : Disponibles : 28 000€ qui seront répartis comme suit :

-Sortie du 2ème parking de Labach en dévers où il faut remonter le mur et mettre à plat (10 à 12 000€) afin de sécuriser en hiver les travaux de déneigement.

- chemin de l'Encole (32m de soutènement prévus) : compte tenu de l'enveloppe restante, travaux sur 15m possibles en 2015.

- Rendez-vous avec les architectes du CAUE le 3 juin au sujet du projet de parking à l'entrée du village.
- Mur sur la route de Sacoste qui s'effondre : voir si une entreprise peut monter avec une pelle pour décaisser et donner un avis technique.
- Formulation d'une demande pour la route qui mène à Artigasou afin de passer l'épareuse et de reboucher les trous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Annie Ayrat

